



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil Communautaire :	Nombre de membres qui se trouvent en fonction :	Nombre de délégués : - présents : - représentés : TOTAL
48	48	40 4 44

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Marc DECKERT, Adjoint</i> Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune d'OBERRHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		

Membres représentés :

Mme Véronique ELO	ayant donné procuration à M. Julien HAEGY
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Alain VON WIEDNER	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERRHASLACH

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PISCINES : CREATION D’UN POSTE PERMANENT D’EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS COMPLET

N° 25-91

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'état des emplois permanents 2025 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2025 ;

VU l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L332-14 et L. 332-8 2°;

VU le décret N° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret N° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT qu'un agent Maître-Nageur-Sauveteur, titulaire du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe, a fait valoir ses droits à la retraite ;

CONSIDERANT que pour pourvoir à son remplacement, il est suggéré de créer un poste permanent d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet pour le service public des piscines, ce grade étant en meilleure adéquation avec les missions idoines ;

CONSIDERANT que le recrutement suppose la détention par l'agent de titre ou diplôme requis et adaptés à la nature des missions ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
1° décide

de créer, au tableau des effectifs, un emploi de Maître-Nageur Sauveteur pour assurer la sécurité des baigneurs, ainsi que des missions pédagogiques et d'animation aquatiques,

2° précise

que cet emploi relèvera du grade d'éducateur des activités physiques et sportives - catégorie hiérarchique B -, à raison de 35 heures de service hebdomadaire, et exercera les missions suivantes :

- Assurer la sécurité et la surveillance des différents utilisateurs dans le respect du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des établissements de baignade de la Communauté de Communes et de la réglementation en vigueur,
- Encadrer et animer des activités sportives aquatiques,
- Enseigner la natation scolaire,
- Participer à l'élaboration des protocoles de sécurité et des documents supports des activités pédagogiques,

3° souligne

que :

- cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en vertu de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique,
- sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir,

4° admet

en outre, que :

- l'emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2[°] du CGFP précité compte tenu de la nécessité de recruter du personnel qualifié et d'assurer la continuité du fonctionnement du service des piscines,
- ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse,
- la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée,

5° précise

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent seront fixés par la réglementation pour le cadre d'emploi concerné et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2025,

6° modifie

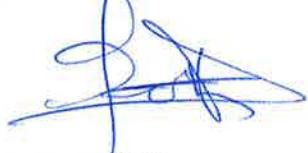
corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

7° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir les postes ainsi créés.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,




Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-91**

1	2	3	4
---	---	---	---

En préparation

En attente retour
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-43-11.00 (MI266113863)**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20251211-DE-25-91-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** RESSOURCES HUMAINES - PISCINES : CREATION
PERMANENT D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES E - SPORTIVES
A TEMPS COMPLET**Date de décision :** 11/12/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 25-91 RH PISCINES CREATION
POSTE EDUCATEUR ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES A
TEMPS COMPLET.PDF**Multicanal :** Non**Classer****Annuler****Préparé**

Date 12/12/25 à 11:43

Par **SEGUIN Muriel****Transmis**

Date 12/12/25 à 11:43

Par **SEGUIN Muriel****Accusé de réception**

Date 12/12/25 à 11:49